

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 novembre 2011

Original : français

**Lettre datée du 1^{er} novembre 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en mai 2011 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Gérard Araud



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} novembre 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité sous la présidence de la France (mai 2011)**

Introduction

En mai 2011, sous la présidence de l'Ambassadeur Gérard Araud, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 11 consultations plénières et 17 séances officielles. Le Conseil a également adopté deux résolutions et trois déclarations du Président, et publié cinq déclarations à la presse.

Afrique

Burundi

Le 17 mai, le Conseil a tenu ses consultations semestrielles sur la situation au Burundi. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, Karin Landgren, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Paul Seger, et le Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Zacharie Gahutu, ont présenté l'évolution récente de la situation au Burundi.

La Représentante spéciale a présenté un exposé sur la situation politique, sécuritaire et économique du pays. Le Bureau des Nations Unies au Burundi travaillerait à l'élaboration d'indicateurs pour la transition en vue de son retrait définitif. Le Président de la formation Burundi a présenté les dernières initiatives menées par la Commission de consolidation de la paix en coopération avec le Gouvernement burundais. Il a annoncé la tenue d'une conférence de donateurs vers le milieu de 2011 à Bujumbura. Le Représentant permanent a rappelé que le processus électoral de 2010 s'était déroulé avec succès grâce au dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques et au consensus auquel ils sont parvenus sur la Commission électorale nationale indépendante. Il a souligné les efforts faits par le Gouvernement en matière de protection des droits de l'homme et de sécurité.

Tchad : rapport sur la situation après le départ de la MINURCAT

Le 13 mai, le Conseil a tenu des consultations sur la protection des civils dans l'est du Tchad à la suite du départ de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), auxquelles a participé la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos. Celle-ci a indiqué que l'on n'avait pas observé de détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'est du Tchad depuis le départ de la MINURCAT. Le Détachement intégré de sécurité effectuait un travail satisfaisant pour protéger les camps de réfugiés et le personnel humanitaire en

relève de la MINURCAT. La capacité d'observation de l'Organisation des Nations Unies avait toutefois sensiblement diminué depuis le départ de la MINURCAT.

Côte d'Ivoire

Le 13 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1981 (2011), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 juillet 2011 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), et jusqu'au 30 juin 2011 l'autorisation de déploiement en Côte d'Ivoire de certains moyens humains et aériens de la Mission des Nations Unies au Libéria. Le Conseil a également demandé au Secrétaire général de faire de nouvelles propositions au plus tard le 15 juin sur cette autorisation de déploiement et de tenir le Conseil informé des efforts entrepris par les deux missions des Nations Unies pour régler les problèmes de sécurité transfrontaliers entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

République démocratique du Congo

Le 18 mai, le Conseil a tenu un débat public sur la situation en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont entendu un exposé présenté par le Secrétaire général et une déclaration du Ministre congolais de la coopération internationale et régionale, Raymond Tshibanda. Celui-ci a dressé le bilan des mesures prises par les autorités congolaises pour stabiliser le pays et présenté les engagements de son gouvernement et sa vision du rôle que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer sur le plan local dans les prochaines années. Les membres du Conseil et les organisations invitées, à savoir la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne, ont reconnu les progrès réalisés par la République démocratique du Congo, les défis qu'il reste à relever en matière de sécurité et le rôle essentiel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ils ont appelé à poursuivre les efforts pour lutter contre l'impunité et souligné combien il importe d'organiser des élections présidentielles et législatives libres, crédibles et transparentes pour consolider la paix. Ils se sont félicités de cette nouvelle étape du partenariat à bâtir entre l'Organisation des Nations Unies et la République démocratique du Congo. Enfin, le Conseil a adopté une déclaration de la présidence reflétant l'ensemble de ces positions (S/PRST/2011/11).

Érythrée - Éthiopie

Le 17 mai, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a évoqué la question du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il a rappelé aux membres du Conseil les lettres respectives que l'Éthiopie et l'Érythrée avaient adressées au Conseil et a fait le point sur les tensions persistantes entre les deux pays.

Libye

Le 3 mai, lors de consultations, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, Abdel-Elah Al-Khatib, a présenté les résultats de sa médiation. Des premiers contacts avaient été établis avec Tripoli et avec Benghazi, mais les parties n'étaient pas disposées à ce stade à engager des négociations sur un cessez-le-feu. L'Envoyé spécial poursuivrait ses efforts en vue de lancer un processus politique. Les

membres du Conseil lui ont réitéré leur plein soutien et ont souligné qu'il devrait coordonner les initiatives de la communauté internationale.

Le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, a présenté son premier rapport au Conseil le 4 mai. Il a fait part au Conseil de son intention de demander aux juges d'émettre trois mandats d'arrêt pour les crimes contre l'humanité commis à Tripoli et dans d'autres villes contre la population civile.

Le 9 mai, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a présenté au Conseil un exposé sur la situation en Libye lors d'une séance publique suivie de consultations. Elle a indiqué que la situation humanitaire s'aggravait, en particulier à Misratah et dans le Djebel Nafoussa. Les membres du Conseil ont marqué leur soutien à l'action du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ils ont rappelé l'impérieuse nécessité que les parties respectent le principe de l'accès humanitaire.

Lors de consultations avec le Conseil, le 13 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que la réunion du Groupe de contact à Rome avait permis de réaffirmer le rôle central de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Il a annoncé que le Secrétaire général participerait au Sommet de l'Union africaine sur la Libye prévu le 25 mai. Il a indiqué que l'Organisation des Nations Unies allait essayer de rouvrir son bureau à Tripoli.

Le 31 mai, le Secrétaire général adjoint a présenté au Conseil le rapport mensuel du Secrétaire général sur la Libye. Il a indiqué que la situation humanitaire se détériorait dans le pays et que l'Envoyé spécial du Secrétaire général poursuivait sa médiation. L'Union africaine souhaitait renforcer encore sa participation, comme en témoignait le sommet organisé à Addis-Abeba le 25 mai. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils souhaitaient trouver rapidement une solution politique.

Somalie

Le 11 mai, le Conseil a tenu une séance d'information sur la Somalie, à laquelle ont participé le Premier Ministre somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed, et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga. La séance a permis d'évoquer les progrès accomplis par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sur le terrain ainsi que les enjeux politiques, sécuritaires et humanitaires en Somalie, et d'aborder les arrangements dont doivent convenir les parties prenantes somaliennes en vue de mettre fin à la période de transition. À l'issue des consultations, le Conseil a, dans une déclaration de son président (S/PRST/2011/10), invité notamment les institutions fédérales de transition somaliennes à s'attacher à mettre en œuvre des réformes pour renforcer leur légitimité, leur représentativité et leur crédibilité, et à trouver un accord le plus tôt possible pour l'organisation d'élections du Président de la République et du Président du Parlement, sans lequel il ne saurait y avoir de prorogation.

Soudan

Le 11 mai, le Conseil a adopté une déclaration à la presse sur la situation à Abyei, à la suite notamment d'une attaque contre la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) qui a fait quatre blessés parmi les Casques bleus. Il a appelé les

parties à mettre en œuvre les accords de Kadugli et à régler la question du statut d'Abyei.

Le 17 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1982 (2011), par laquelle il a prorogé de trois mois le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Le mandat des experts court donc désormais jusqu'au 19 février 2012.

Le 22 mai, durant sa mission en Afrique, le Conseil a, dans une déclaration à la presse dont son président a donné lecture à Khartoum, condamné la prise de contrôle d'Abyei par les Forces armées soudanaises le 21 mai, déploré la dissolution unilatérale de l'administration d'Abyei et appelé à un retrait immédiat d'Abyei des Forces armées soudanaises et de tous les groupes armés.

Le 31 mai, le Conseil a tenu une séance d'information sur le Soudan, suivie de consultations. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Haile Menkerios, ont présenté au Conseil un exposé sur la situation à Abyei. Ils ont notamment fait état de pillages et d'attaques contre des habitations, des infrastructures civiles et un centre de stockage du Programme alimentaire mondial à Abyei. Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont présenté leurs vues au Conseil. Les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations concernant les violences dans la région.

Moyen-Orient

Liban

Le 6 mai, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004), Terje Roed-Larsen, a présenté son rapport lors de consultations du Conseil. Il a souligné qu'au cours de la période écoulée, la mise en œuvre de la résolution n'a guère progressé et a exprimé sa préoccupation devant le retard pris par la formation du Gouvernement libanais. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à la mission de l'Envoyé spécial et ont souhaité la mise en place rapide d'un gouvernement libanais qui respecte ses obligations internationales.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 19 mai, lors de consultations sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix et Représentant spécial du Secrétaire général, Robert Serry, a présenté un exposé sur l'accord de réconciliation interpalestinien et sur les graves affrontements qui ont eu lieu le 15 mai entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens. Il a fait observer que les bouleversements que traversait le monde arabe ne pouvaient manquer d'avoir un impact sur le conflit israélo-palestinien. Il a fait état de graves divergences concernant l'impasse actuelle du processus de paix et d'un manque de confiance véritable entre les parties. Il s'est déclaré favorable à un engagement renforcé du Quatuor en vue d'influer sur le processus. Les membres du Conseil ont appelé à une reprise rapide des négociations.

Yémen

Lors de consultations plénières, le 17 mai, le Conseiller spécial du Secrétaire général, Jamal Benomar, a exposé les résultats de la mission qu'il a effectuée au Yémen du 3 au 10 mai. Il avait rencontré le Président, Ali Abdullah Saleh, et d'autres personnalités politiques yéménites à cette occasion. Il a souligné que la situation politique, sécuritaire et humanitaire se détériorait au Yémen et qu'il importait de soutenir les efforts du Conseil de coopération du Golfe. Certains membres du Conseil de sécurité ont marqué leur vive préoccupation concernant la situation au Yémen et leur soutien aux efforts de médiation du Conseil de coopération du Golfe.

Europe

Bosnie-Herzégovine : rapport du Haut-Représentant

Le 9 mai, le Conseil a tenu un débat sur la Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a fait un exposé au Conseil. Il a fait part de sa préoccupation concernant la décision prise par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'organiser un référendum sur les institutions judiciaires centrales. Le Haut-Représentant a relevé qu'aucun progrès n'avait été enregistré depuis son dernier rapport pour réaliser les cinq objectifs et les deux conditions qui permettraient la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face aux blocages politiques dans le pays, et ont exhorté toutes les parties à engager un dialogue constructif afin de parvenir à une réconciliation véritable et d'ouvrir la voie à des progrès dans l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 12 mai, le Conseil a tenu un débat au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Lamberto Zannier, a présenté un rapport.

Le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et Enver Hoxhaj du Kosovo ont aussi pris la parole et exposé leurs vues au Conseil.

Autres questions

Exposés du Département des affaires politiques

À l'occasion de son tour d'horizon mensuel, le 13 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a évoqué la situation au Yémen et souligné la préoccupation du Secrétaire général.

Le Secrétaire général adjoint a également appelé l'attention sur l'extension et l'intensification de la répression en République arabe syrienne. Il a fait part des efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour envoyer une mission d'évaluation humanitaire à Deraa, mission qui, comme la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires l'a expliqué au Conseil le 10 mai, avait été reportée à la demande du Ministère syrien des affaires étrangères. Il a en outre

évoqué la mission d'enquête demandée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et souligné que le Secrétariat était préoccupé par la situation en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont marqué leur préoccupation et appelé à l'ouverture d'un dialogue qui permette le retour à la stabilité.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Conseil s'est réuni le 2 mai pour adopter une déclaration présidentielle (S/PRST/2011/9) comme suite au décès d'Oussama ben Laden. Les États membres ont été invités à rester vigilants et à intensifier leurs efforts contre le terrorisme.

Exposé conjoint des présidents des organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme

Le 16 mai, le Conseil a entendu un exposé conjoint des Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, en leur qualité de présidents respectifs des comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Ils ont présenté les activités récentes de chaque comité et de son groupe d'experts.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Lors de consultations tenues le 17 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent du Portugal en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Celui-ci a présenté les activités récentes du Comité et de son groupe d'experts, qui a soumis son rapport final au Conseil le 12 mai, conformément au paragraphe 2 de la résolution 1928 (2010). Il a également précisé que, durant la période couverte par son rapport trimestriel, six États Membres avaient soumis leur rapport de mise en œuvre conformément au paragraphe 22 de la résolution 1874 (2009). Les États membres ont procédé à un échange de vues concernant notamment le rapport final du Groupe d'experts.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 10 mai, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils en période de conflit armé. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme ont fait des déclarations liminaires.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a souligné que le lourd tribut payé par les civils dans les conflits armés tenait au non-respect du droit international humanitaire. Elle a présenté les faits marquants survenus en matière de protection des civils au cours des six derniers mois. Elle a en particulier évoqué la situation en Libye et en Côte d'Ivoire, où les civils avaient fait l'objet d'attaques aveugles. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté les avancées institutionnelles réalisées par le Département des opérations de maintien de la paix (cadre stratégique, identification des ressources, indicateurs, formation), ainsi que les efforts faits par les opérations de maintien de la paix pour s'acquitter plus efficacement de leur mandat de protection (ONUCI, MONUSCO et MINUS). Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a souligné qu'il importait de lutter contre l'impunité et de conduire des enquêtes indépendantes et

impartiales sur les violations des droits de l'homme pour prévenir le déclenchement ou la reprise de conflits à l'avenir. Trente États sont intervenus au cours du débat qui a suivi, en plus des membres du Conseil. Tous ont appelé au respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des droits des réfugiés.

Consolidation de la paix après un conflit

Le 12 mai, le Conseil a tenu une séance d'information sur le rapport indépendant intitulé « Des moyens civils à la hauteur des situations postconflituelles » (S/2011/85). Le Président du Groupe consultatif de haut niveau ayant rédigé ce rapport, Jean-Marie Guéhenno, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et Présidente du Comité de pilotage, Susanna Malcorra, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, Eugène-Richard Gasana, ont présenté les recommandations et le calendrier d'action aux États membres.

Le Président du Groupe consultatif de haut niveau a souligné que l'objectif était de permettre le déploiement « des personnes voulues à l'endroit voulu au moment voulu ». La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a rappelé que des moyens civils sont déployés dans toutes les opérations de maintien de la paix. Concernant son plan de suivi, elle a affirmé vouloir travailler de façon ouverte et en consultation avec l'ensemble des États Membres, en tenant compte des autres initiatives et réformes du système des Nations Unies. Elle a souligné qu'il importe de privilégier les recommandations susceptibles d'apporter immédiatement des améliorations concrètes sur le terrain. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a rappelé que la Commission avait contribué à l'élaboration du rapport et qu'elle accordait la priorité à la prise en main de leur sort par les pays.

Mission du Conseil de sécurité en Afrique

Du 19 au 26 mai, le Conseil a effectué une mission en Afrique. Il s'est rendu successivement à Addis-Abeba, Khartoum, Djouba et Nairobi.

À Addis-Abeba, le Conseil a rencontré le Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, le 21 mai. Il a par ailleurs tenu au siège de l'Union africaine sa réunion annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cette occasion, les deux conseils ont examiné les modalités de renforcement de leur coopération ainsi que la situation en Libye, en Côte d'Ivoire, au Soudan et en Somalie. Un communiqué conjoint a été adopté à l'issue de la réunion.

Le Conseil de sécurité s'est ensuite rendu à Khartoum. Le 22 mai, il a rencontré le Ministre d'État soudanais, Amin Hassan Omer. Les rencontres qu'il devait avoir avec le deuxième Vice-Président du Soudan, Ali Osman Taha, et le Ministre des affaires étrangères, Ali Karti, ont été annulées par les autorités soudanaises. Le Conseil a également rencontré le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Président Thabo Mbeki, qui a fait le point sur les négociations toujours suspendues entre le nord et le sud concernant des volets de l'Accord de paix global. Enfin, le Conseil a rencontré à Khartoum le Représentant conjoint pour la Mission hybride ONU-Union africaine au Darfour (MINUAD), Ibrahim Gambari, afin de faire le point sur la situation au Darfour.

Le Conseil s'est ensuite rendu à Djouba, où il a rencontré, les 23 et 24 mai, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, ainsi que les responsables locaux de la MINUS, afin notamment d'examiner les modalités d'une future présence de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud.

À Nairobi, le Conseil a rencontré, le 25 mai, le Vice-Président du Kenya, Stephen Kalonzo Musyoka, et le Premier Ministre du Kenya, Raila Odinga. Il a ensuite rencontré, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, les principales parties prenantes somaliennes : le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Adam, ainsi que les Présidents des régions du Somaliland, du Puntland et du Galmudug. Ces réunions ont permis au Conseil de rappeler ses attentes à l'égard des institutions fédérales de transition, dans la perspective de la fin de la période de transition, et de réaffirmer son soutien à l'AMISOM.
